

SÉANCE DU 22 MAI 2023

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 34  
**Présents :** 28  
**Votants :** 31

N° ordre  
23-74

N° ordre dans la séance :

DE-22052023-03

Date de la convocation :

11/05/2023

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, Marc GUILLAND, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Déborah GLEYZE, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, conseillers

**Absents excusés** : Isabelle MORLOTTI (procuration à Jean-Marc DUPONT), Danielle RAVIER (procuration à Franck ANDRE-MASSE), Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Christelle BOUVIER (procuration à Thierry CURTELIN) Dominique SCALMANA, Christelle MARCHAND

**Secrétaire de séance** : Katerina CHAPMAN

**OBJET : VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023**

Monsieur Robert VILLARD, Adjoint délégué aux associations, présente aux membres de l'assemblée les différents dossiers de demandes de subventions pour l'année 2023.

Les montants ci-dessous ont fait l'objet d'un examen en commission « Sport, Culture, Loisirs, Animation ».

Intitulés des Associations	Montant proposé en 2023
Arts Martiaux Culoziens	3 000 €
Culoz Basket Club	13 000 €
Union Sportive Culoz Grand Colombier	13 000 €
Club Sportif de Béon (Foot)	500 €
Tennis Club de Culoz	7 000 €
ASA - section Culoz	2 000 €
Union Cycliste Culoz Belley	3 000 €
Téléthon-A F Myopathie	500 €
Anciens d'A.F.N.	80 €
Banque Alimentaire	300 €
SKI club	1 000 €
Elan Gymnique Culozien	500 €
Chorale Bel Air	500 €
JSP (fonctionnement)	500 €
Culoz Patrimoine	500 €
ASCOLEC (association scolaire pour la lecture)	150 €
Sou des écoles Culoz	2 000 €
Sou des écoles Béon	500 €
Les Chats Errants Bugy Sud	300 €
Société de chasse Culoz	250 €
Société de chasse Béon	250 €
<b>Total 6574</b>	<b>48 830 €</b>

Compte tenu de son implication au sein d'une association, M CURTELIN ne prend part ni au débat, ni au vote.

Vu la proposition de la commission « Sport, Culture, Loisirs, Animation »,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**ADOpte l'attribution des subventions pour 2023 conformément au tableau ci-dessus présenté,**

**DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2023 au compte 6574.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
Franck ANDRE MASSE

